

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Mémento de l'enfance et de la jeunesse...
en Communauté française 2009



Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Réalisation : Dominique Delvaux

Mise en page : David Deschryver

Nos remerciements à l'INS, l'ONE, l'administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, l'administration générale des Personnels de l'Enseignement, la direction générale de l'Aide à la Jeunesse, la direction générale de la Santé, le service de la Jeunesse.

Impression : Imprimerie de la Communauté française

Juillet 2010 - Dépôt légal : D/2010/8651/3

1. Table des matières

1. Introduction.....	5
2. Les enfants et les jeunes en Communauté française.....	6
2.1. La population.....	6
2.2. Les jeunes.....	8
2.3. La part des jeunes.....	12
2.4. Les perspectives.....	14
3. Les services de la Communauté française.....	17
3.1. L'Enseignement.....	17
3.1.1. L'enseignement obligatoire.....	17
3.1.2. Les boursiers.....	18
3.1.3. Les indicateurs de l'enseignement.....	19
3.2. L'ONE.....	21
3.2.1. L'accueil des enfants de 0 à 3 ans.....	22
3.2.2. L'accueil des enfants durant leur temps libre.....	25
3.2.3. L'accompagnement.....	26
3.3. L'Aide à la Jeunesse.....	29
3.4. La Culture.....	33
3.4.1. Les centres d'expression et de créativité.....	33

3.4.2. Le service Jeunesse	34
3.5. Le Sport.....	39
3.6. La Santé	40
4. Budget	42
5. L'évaluation de la participation.....	44
5.1. Des constats.....	45
5.2. Une grille de lecture.....	46
5.2.1. Les objets de l'évaluation.....	46
5.2.2. Les contextes de l'évaluation.....	47
5.2.3. Les méthodes d'évaluation.....	47
5.2.4. Une sélection subjective	48
6. Liste des tableaux.....	49
7. Liste des figures	51

1. Introduction

Nous souhaitons donner un aperçu rapide des politiques de la Communauté française qui ciblent l'enfance et la jeunesse, esquisse des aspects chiffrés d'un état des lieux. En effet, une des missions de l'Observatoire est de faire l'inventaire des données sociales qui permettent de mieux connaître et comprendre l'enfance et la jeunesse. Dans cette perspective, un constat s'impose : les institutions publiques sont de plus en plus nombreuses à rendre accessible, particulièrement par la publication de tableaux sur internet, les données détaillées qui reflètent leur activité ou qui permettent de la mesurer.

Dans ce mémento, nous proposons d'abord une synthèse des données démographiques et sociales, synthèse réalisée par l'Observatoire. Viennent ensuite les informations principales qui nous ont été communiquées par les services du Ministère de la Communauté française et de l'ONE : qu'ils soient ici remerciés.

2. Les enfants et les jeunes en Communauté française

Au moment de la rédaction du mémento 2009, le SPF Economie (Direction Statistique) n'avait pas encore publié la mise à jour des données démographiques à partir du registre national. Nous conservons donc les données antérieures.

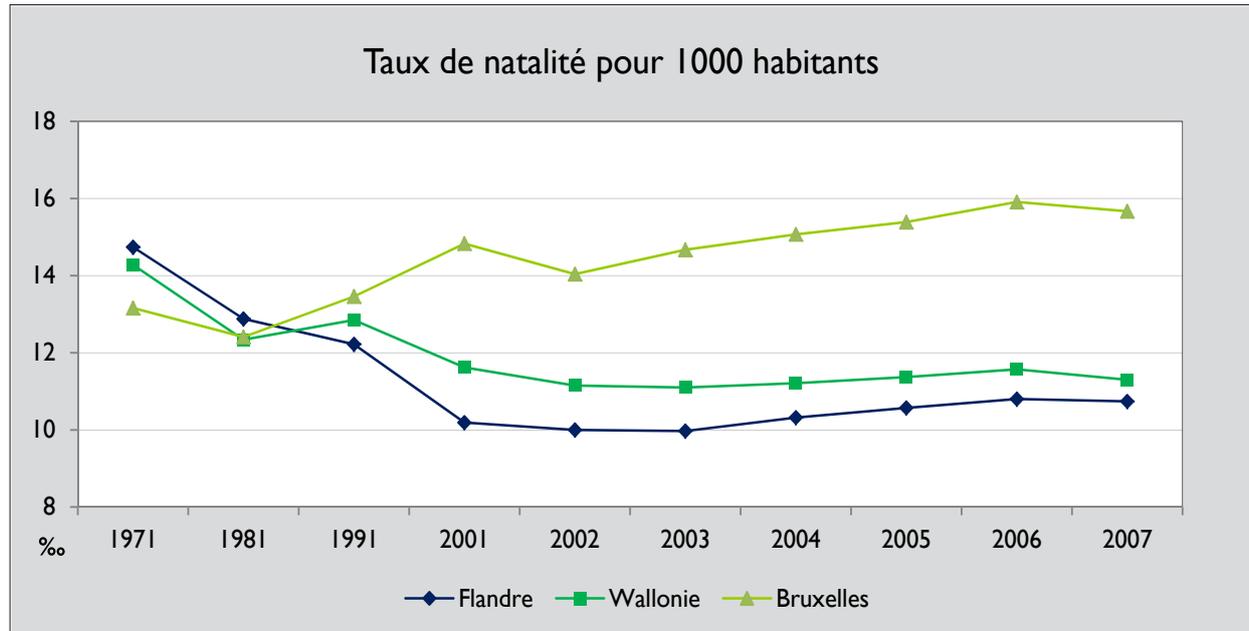
2.1. La population

Tableau I. La population en 2007

	Belgique	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale
Population au 01/01/2007	10.584.534	6.117.440	3.435.879	1.031.215
Naissances	120.663	65.689	38.813	16.161
Décès	100.658	55.644	35.863	9.151
Taux de natalité (‰)	11,40	10,74	11,30	15,67
Taux de mortalité (‰)	9,51	9,10	10,44	8,87
Solde mouvement naturel	20.005	10.045	2.950	7.010
Population au 31/12/2007	10.666.866	6.161.600	3.456.775	1.048.491
Accroissement en 2007	82.332	44.160	20.896	17.276

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique, Données démographiques de base au 1^{er} janvier 2008

Figure 1.



Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

L'embellie dans les naissances, perceptible depuis 2002, commencerait-elle à donner des signes d'essoufflement ?

2.2. Les jeunes

Les enfants et les jeunes : ce qui les distingue dans la population, c'est d'abord leur âge. Mais quel âge ? Dans le rapport *Youth in Europe*¹ publié par Eurostat fin 2009, on trouve des indications comparées sur les limites institutionnelles ou culturelles de « jeune ».

Tableau 2. Quelques déterminants de l'âge adulte

	Limite d'âge pour les allocations (âge maximum d'une prolongation)	Âge de de fin de scolarité obligatoire à temps plein	Âge du droit de vote	Âge minimum pour être candidat à une élection	Âge moyen des jeunes quittant le domicile parental (2007)	
					Hommes	Femmes
Belgique	18 (25)	15	18	18	27	25
Bulgarie	20	16	18	21	32	28
Rép. tchèque	15 (26)	15	18	21	29	27
Danemark	18	16	18	18	-	-
Allemagne	18 (25)	16	18	18	25	24
Estonie	16 (19)	16	18	18	26	25
Irlande	16 (19)	16	18	-	-	-
Grèce	18 (22)	15	18	25	30	28
Espagne	18	16	18	-	29	28
France	20	16	18	-	24	23
Italie	18	16	18	18	31	30

¹ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-78-09-920/EN/KS-78-09-920-EN.PDF, consulté le 1er juin 2010

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

	Limite d'âge pour les allocations (âge maximum d'une prolongation)	Âge de de fin de scolarité obligatoire à temps plein	Âge du droit de vote	Âge minimum pour être candidat à une élection	Âge moyen des jeunes quittant le domicile parental (2007)	
					Hommes	Femmes
Chypre	18 (23)	15	18	25	28	26
Lettonie	15 (20)	16	18	21	29	28
Lituanie	18 (24)	16	18	20	29	28
Luxembourg	18 (27)	16	18	18	27	26
Hongrie	18 (23)	18	18	-	29	28
Malte	16 (21)	16	18	18	31	29
Pays-Bas	17	18	18	18	24	23
Autriche	18 (26)	15	16	18	27	25
Pologne	18 (21)	16	18	-	30	28
Portugal	16 (24)	15	18	18	30	29
Roumanie	18	16	18	23	30	27
Slovénie	18 (26)	15	18	18	32	30
Slovaquie	16 (25)	16	18	21	32	30
Finlande	17	16	18	18	23	22
Suède	16	16	18	18	-	-
Royaume-Uni	16 (20)	16	18	18	25	24

Source : Youth in Europe, Eurostat, 2009, p. 18 et 29

En Belgique, il y a d'abord les mineurs, jusqu'à 18 ans. Cette limite correspond à la définition de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle correspond aussi à la fin de l'obligation scolaire et donc à la possibilité d'entrée dans la vie active. Et pourtant quand on va à l'athénée ou à l'école technique, on n'est plus un enfant ; et pourtant, quand on est inscrit dans un graduat ou à l'université, on n'est pas encore un adulte et on a 19 ou 24 ans. Nous avons dès lors choisi de faire figurer les informations détaillées jusqu'à l'âge de 29 ans quand nous en disposions.

Tableau 3. La population selon les groupes d'âge

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région wallonne	dont Cté Germanophone	Communauté française
0 à 17 ans	2.194.507	229.420	748.296	15.601	962.115
18 à 64 ans	6.652.633	667.026	2.140.992	45.273	2.762.745
65 ans ou plus	1.819.726	152.045	567.487	13.295	706.237
Total	10.666.866	1.048.491	3.456.775	74.169	4.431.097

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique, Données démographiques de base au 1^{er} janvier 2008

Pour ce qui est de la répartition spatiale des moins de 18 ans, plus de 4 jeunes belges sur 10 habitent en Communauté française, soit 34% en Région wallonne francophone et 10% en Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 4. La population de moins de 30 ans

Tranches d'âge	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région wallonne	dont Cté germanophone	Communauté française
Moins de 3 ans	365.042	47.440	119.353	2.058	164.735
de 3 à 5 ans	351.230	41.296	119.589	2.212	158.673
de 6 à 11 ans	716.811	72.565	248.196	5.289	315.472
de 12 à 17 ans	761.424	68.119	261.158	6.042	323.235
de 18 à 24 ans	898.779	93.462	303.937	6.195	391.204
de 25 à 29 ans	686.192	91.819	207.952	3.847	295.924

Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, Données démographiques de base au 1^{er} janvier 2008

Nous utilisons ici les tranches d'âge significatives pour les politiques de la Communauté française.

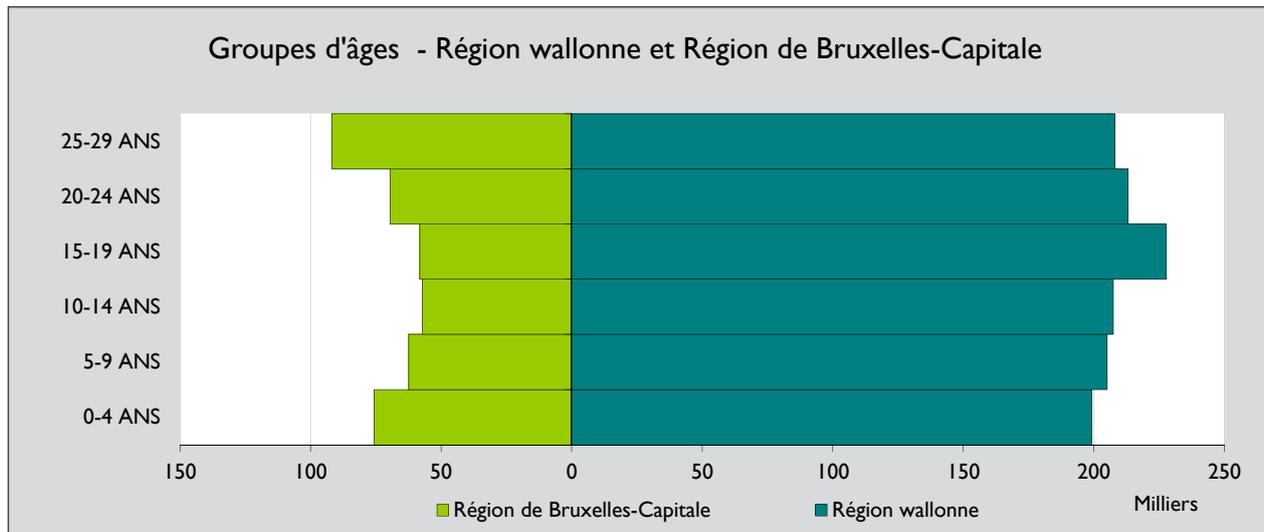
2.3. La part des jeunes

Tableau 5. La part des mineurs dans la population

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région wallonne	dont Cté Germa-nophone	Communauté française
Part des 0-18 dans la population					
en 1991		20,70%	22,70%	21,57%	22,21%
en 2000		21,10%	22,20%	22,39%	21,96%
en 2007	20,57%	21,88%	21,65%	21,03%	21,71%
Rapport entre les groupes d'âge					
entre 0-18 et 65+					
en 1991		1,18	1,47	1,61	1,4
en 2000		1,26	1,32	1,42	1,31
en 2007	1,21	1,51	1,32	1,17	1,36
entre 0-18 et 18 à 65					
en 1991		0,33	0,37	0,33	0,36
en 2000		0,34	0,36	0,36	0,36
en 2007	0,33	0,34	0,35	0,34	0,35

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique. Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Figure 2.



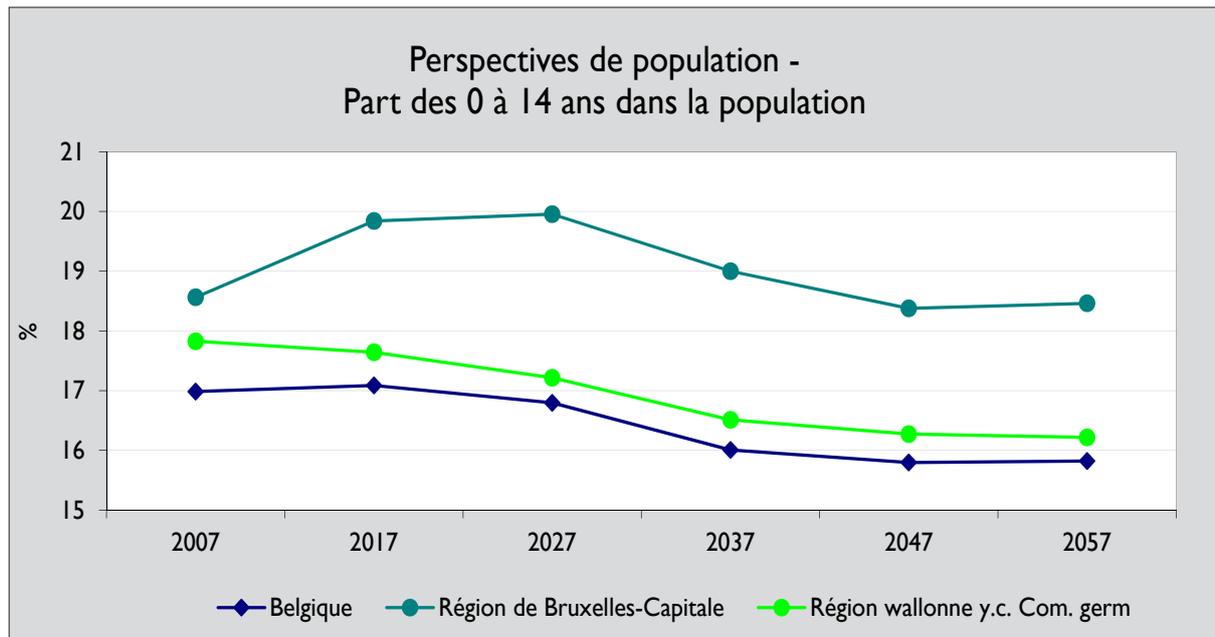
Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

2.4. Les perspectives

Le Bureau fédéral du Plan et la direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie a publié les projections de la population belge jusqu'en 2060². Les perspectives 2007-2060 ont pour point de départ les observations au 1^{er} janvier 2007. Elles couvrent 54 années de simulation jusque 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge et sexe et les tableaux détaillés peuvent être téléchargés sur le site de l'INS <http://statbel.fgov.be/fr/>. Nous en avons extrait quelques éléments relatifs à la population des jeunes.

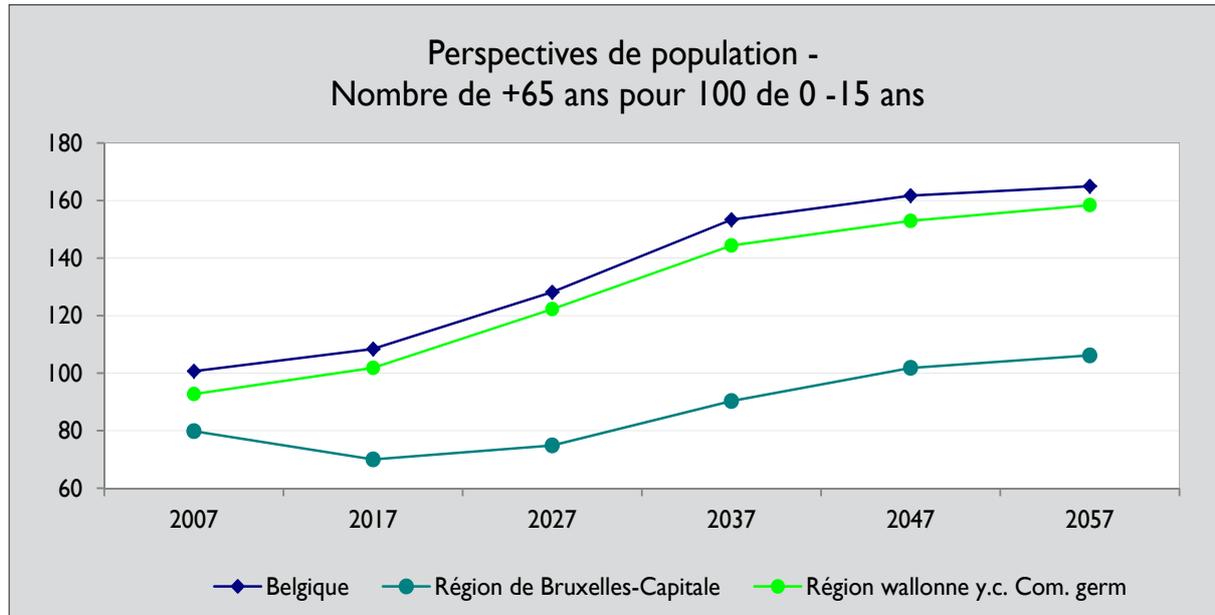
² « Perspectives de population 2007-2060 », Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique et Information économique avec la collaboration du Comité scientifique d'accompagnement, Bureau fédéral du Plan, Planning Paper 105, mai 2008 - http://www.plan.be/admin/uploaded/200805081112390.pp105_fr.pdf.

Figure 3.



Source : Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Figure 4.



Source : Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

3. Les services de la Communauté française

3.1. L'Enseignement

Toutes les informations sur l'enseignement sont disponibles sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.statistiques.cfwb.be

L'enseignement est obligatoire de 6 à 18 ans et les enfants peuvent fréquenter l'école maternelle dès 2,5 ans.

3.1.1. L'enseignement obligatoire

Tableau 6. Nombre d'établissements scolaires en 2008-2009

Établissements scolaires	CF	Communal	Provincial	Autres	Libre	Total
Fondamental ordinaire	160	939	2	0	732	1.833
Secondaire ordinaire	129	40	42	2	296	509
CEFA	10	4	9	0	20	43
Fondamental spécialisé	43	52	18	1	94	208
Secondaire spécialisé	21	18	12	2	71	123

Source : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Tableau 7. Population scolaire en 2007-2008 (date de référence : 15 janvier 2008)

Élèves le 15 janvier 2007	CF	Officiel subv.	Libre subv.	Total
Maternel ordinaire	12.744	94.605	67.873	175.222
Primaire ordinaire	26.619	149.019	129.265	304.903
Secondaire ordinaire	81.480	55.471	206.457	343.408
Maternel spécialisé	250	373	609	1232
Primaire spécialisé	3.953	4.989	6.752	15.694
Secondaire spécialisé	3.807	3.283	8.014	15.104

Source : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

3.1.2. Les boursiers

En fonction des revenus des parents ou de leurs revenus, les étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur peuvent obtenir à la Communauté française des bourses ou des prêts d'étude.

Tableau 8. Les boursiers

2008-2009	Allocations secondaires	Allocations supérieures
Demandes	110.776	42.698
Bénéficiaires	91.762	32.971
Taux d'octroi	82,84%	77,22%
Allocation moyenne (euros)	208,42	956,05
Montant total	19.124.616	31.521.908
Répartition secondaire/supérieur	37,76%	62,24%
Total secondaire et supérieur en euros	50.646.524	

Source : Allocations et prêts d'études 2008-2009. Rapport d'activité.

3.1.3. Les indicateurs de l'enseignement

Le décret relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française du 27 mars 2002 crée une « commission de pilotage du système éducatif » qui doit doter l'enseignement « d'un système cohérent d'indicateurs ». Une équipe inter-universitaire de recherche a élaboré un plan dressant l'architecture du système d'indicateurs à construire. Sur cette base, la commission de pilotage a arrêté une liste d'une trentaine d'indicateurs, compte tenu des données statistiques disponibles.

La quatrième édition du recueil des indicateurs est parue : elle est accessible sur le site www.enseignement.be/index.php?page=26157&navi=3018 et nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire quelques extraits... pour donner au lecteur l'envie d'aller voir plus loin et de mieux comprendre, grâce aux excellents commentaires des graphiques et des tableaux comment évolue l'enseignement en Communauté française.

Tableau 9. Critères de références européens, valeurs observées en 2000 et en 2006/2007

Objectif politique	1 - Augmenter de 15% le nombre de diplômés des filières mathématiques, scientifiques et technologiques		2 - Réduire d'au moins 20% le pourcentage de jeunes de 15 ans ayant de mauvais résultats en lecture		3 - Atteindre une proportion de 85% de jeunes achevant le second cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)		4 - Limiter à 10% la proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'école		5 - Atteindre un taux de 12,5% de participation de la population adulte à l'apprentissage tout au long de la vie	
	Méthode de calcul	Nombre de diplômés de l'enseignement supérieur une année donnée en mathématiques, sciences et technologie (x 1000)	% des élèves de 15 ans des niveaux 0 et I en lecture sur l'échelle PISA		% de la population âgée de 20 à 24 ans ayant terminé avec succès au minimum l'enseignement secondaire supérieur		% de la population âgée de 18 à 24 ans qui n'a pas obtenu un certificat d'enseignement secondaire supérieur et qui ne suit plus ni études, ni formation		% de la population adulte âgée de 25 à 64 ans ayant suivi des cours ou une formation dans le mois qui précède l'enquête	
	2000	2007	2000	2006	2000	2007	2000	2007	2000	2007
Union européenne (UE27)	686,2	882,3	21,3	24,1	76,6	78,1	17,6	15,2	7,1	9,5
Belgique	12,9	18,5	19	19,4	81,7	82,6	12,5	12,3	6,2	7,2
Comm. française	4,3	6,4	28,2	26,3						
Région wallonne					78,9	79	13	12,8	4,6	5
Région Brux.-Cap.					70,1	71,7	22,6	24,6	6,7	10,4

Source : Les indicateurs de l'enseignement, n° 4, 2009, p. 17

3.2. L'ONE

Depuis le décret du 17 juillet 2002, l'Office de la Naissance et de l'Enfance est partagé entre deux grandes missions : l'accompagnement des familles et l'accueil des enfants.

Tous les tableaux relatifs à l'ONE sont extraits du « Rapport d'activités 2008 » publié par l'ONE et consultable sur le site <http://www.one.be/index.php?id=1034>.

3.2.1. L'accueil des enfants de 0 à 3 ans

Tableau 10. Les services d'accueil de la petite enfance en 2008

	Nombre de structures	Nombre de places	Enfants présents au moins un jour
Milieux d'accueil subventionnés par l'ONE			
Crèches	285	11.513	20.188
Prégardiennats	39	872	2.024
MCAE	180	2.890	5.918
Accueillantes conventionnées	87	10.149	19.818
Crèche parentale	2	28	29
Maisons d'enfants et Haltes-garderies subv. par le FDS2	18	289	911
Total	524 structures & 87 services d'accueillantes	25.741	48.888
Milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE			
Maisons d'enfants	381	6.183	
Accueillantes autonomes	703	2.656	
Haltes-garderies, etc.	100	1.218	
Total	1.184	10.057	

Source : ONE, Rapport d'activité 2008

Ce chiffre reprend la capacité réelle des milieux d'accueil au 31 décembre 2008.

Tableau I I. Les services d'accueil spécialisés de la petite enfance en 2008

	Nombre de services	Nombre de journées
Agréés	15	
Subsidiés	14	26.499

Source : ONE, Rapport d'activité 2008

À ces services agréés / subsidiés, il faut ajouter les deux milieux d'accueil spécialisés organisés directement par l'ONE : la pouponnière Reine Astrid de La Hulpe (96 enfants pris en charge en 2008) et La Nacelle à Mons (22 enfants accueillis en 2008).

Tableau 12. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés

	Emplois	Equivalent temps plein
Encadrement		
Infirmier(e)s	475	265,63
Assistant(e)s socia(le)ux	732	334,24
Puéricultrice(teur)s	4.723	3.359,94
Direction	187	86,11
Total encadrement	6.117	4.045,92
Logistique		
Cuisine	446	289,32
Entretien	732	456,36
Administration	241	98,57
Autre	150	82,31
Total logistique	1.569	926,56

Source : ONE, Cadastre de l'emploi - Données au 1er octobre 2008

Le cadastre de l'emploi de l'ONE recense les emplois présents dans les milieux d'accueil subventionnés exclusivement.

3.2.2. L'accueil des enfants durant leur temps libre

Depuis l'entrée en vigueur du décret ATL, la commission d'agrément a donné, en 2007, un avis favorable à :

Tableau I3. Les programmes CLE

	Nouveaux programmes CLE acceptés	Agréments nouveaux opérateurs	Subvention nouveaux lieux	Cumul des lieux subsidiés
Total 2007	9	62	130	1.731
Total cumulé	205	665	1.731	

Source : ONE, Rapport d'activité 2008

En 2008, 208 communes (ce qui représente 76,8% des communes) ont bénéficié d'une subvention de coordination destinée à la rémunération du coordinateur(-trice) de l'accueil temps libre ainsi qu'à ses frais de fonctionnement.

Tableau I4. Les EDD

	Reconnus	Subsidiés par l'ONE
PO	265	209
Sites	345	273

Source : ONE, Rapport d'activité 2008

Tableau 15. Les centres de vacances

	Nombre de centres subventionnés	Nombre d'enfants	Nombre de journées
Plaines	1.000	142.755	1.209.826
Séjours	216	15.243	152.562
Camps	808	24.377	274.894
Total	2.024	182.375	1.637.282

Source : ONE, Rapport d'activité 2008

3.2.3. L'accompagnement

L'accompagnement du jeune enfant dans et en relation avec son milieu familial et son environnement social, autre principale mission de l'ONE, se concrétise notamment dans les services gratuits que sont les consultations et les équipes SOS-enfants. Ce secteur a pour objectif la surveillance et la promotion de la santé de la future mère et de l'enfant ainsi que le soutien aux parents.

Tableau 16. Les consultations en 2007

	Nombre
Consultations prénatales	39
Consultations hospitalières	9
Consultations de quartier	20
Structures prénatales conventionnées	10
Consultations pour enfants	634
Consultations pour enfants	375
Antennes	159
Maisons de l'enfance	2
Consultations périodiques	92
Cars sanitaires	6
Enfants inscrits dans les consultations (hors cars)	143.309
Travailleurs médico-sociaux (TMS)	761

Source : ONE, Rapport d'activité 2008

Tableau 17. Les équipes SOS-Enfants en 2007

Équipes SOS-Enfants postnatales	14
Équipes SOS-Enfants anténatales	3
Enfants* pris en charge par les équipes SOS	3.941
Travailleurs des équipes (psychologues, AS, pédiatres, pédopsychiatres, juristes, secrétaires)	93 ETP
* maltraités ou à risque de maltraitance	

Source : ONE, Rapport d'activité 2008

3.3. L'Aide à la Jeunesse

Tout jeune en difficulté a droit à l'aide d'un conseiller de l'Aide à la Jeunesse : ce service est organisé dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour exécuter les décisions des magistrats de la Jeunesse, les services du directeur de l'Aide à la Jeunesse sont également présents dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour en savoir plus : www.aidealajeunesse.cfwb.be.

En fonction des caractéristiques des difficultés qu'ils rencontrent, les enfants et les jeunes peuvent être aidés par une prise en charge résidentielle ou non résidentielle qui a pour cadre soit les services spécialisés de l'Aide à la Jeunesse (services privés) soit d'autres services, tels les internats scolaires ou encore les services de l'AWIPH.

Les données qui suivent sont issues de la base de données Sigmajed qui enregistre l'ensemble des mesures prises par les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse ainsi que par les juges de la jeunesse. Elles ne portent que sur les jeunes ayant fait l'objet d'au moins une mesure d'hébergement ou de suivi dans le milieu de vie en 2008. Ne sont pas pris en compte ici les jeunes pour lesquels il n'y a eu en 2008 que des mesures d'investigation, de surveillance de la part d'un délégué ou de coordination de l'aide. Ces données ne sont donc pas représentatives de la totalité du travail du secteur de l'aide à la jeunesse.

En 2008,

- 18.048 jeunes ont fait l'objet d'au moins une mesure d'hébergement ou de suivi dans leur milieu de vie, ce qui représente une légère diminution du nombre de jeunes pris en charge par rapport à 2007 (- 0,5%).

- 15.567 jeunes pris en charge, soit 86 % d'entre eux, sont des jeunes en difficulté ou danger. À l'échelle de la population de la Communauté française, 16 jeunes de moins de 18 ans pour 1.000 sont pris en charge en hébergement ou dans leur milieu de vie parce qu'ils sont en difficulté ou en danger.
- 2.156 jeunes, soit 12 %, font l'objet d'une prise en charge suite à des faits qualifiés infraction. À l'échelle de la population de la Communauté française, il y a 2 mineurs ayant commis des faits qualifiés infraction pour 1.000 jeunes de moins de 18 ans.
- 324 jeunes (soit 2 %) sont des jeunes en difficulté ou en danger ayant commis des faits qualifiés infraction.

Parmi les jeunes en difficulté ou en danger en 2008,

- 7.638 jeunes ont fait l'objet uniquement de mesures dans le cadre de l'aide volontaire, soit près d'un jeune sur deux. Pour rappel, ces chiffres ne reprennent que les jeunes pour lesquels la Communauté française a engagé des frais. Ceux qui ont été uniquement suivis par un délégué du SAJ ne sont pas repris ici.
- 7.292 jeunes ont fait uniquement l'objet de mesures dans le cadre de l'aide contrainte, soit un peu moins d'un jeune sur deux.
- 867 jeunes ont été pris en charge à la fois dans l'aide volontaire et dans l'aide contrainte, ce qui représente 4 % des jeunes pris en charge en 2008.

Tableau 18. Nombre de jeunes pris en charge au moins une fois dans l'année par type de service (2008)

	Nombre de jeunes pris en charge dans l'année (total = 18.048)	% par rapport aux jeunes pris en charge dans l'année
Famille d'accueil	4.421	24%
Service d'accueil et d'aide éducative (SAAE)	3.730	21%
Prise en charge de frais	3.569	20%
Service d'aide et d'intervention éducative (SAIE)	2.429	13%
Internat scolaire	1.980	11%
Centre d'orientation éducative (COE)	1.894	10%
Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ)	1.185	7%

Source : Statistiques de l'Aide à la Jeunesse, Direction générale de l'Aide à la Jeunesse, 2009

- Un quart de jeunes (4.421) pris en charge ont été pris en charge au moins une fois en famille d'accueil.
- Un jeune sur 5 (3.730) a été pris en charge au moins une fois en SAAE.
- Un jeune sur 5 (3.569) a bénéficié d'au moins une prise en charge de frais (par exemple logopédie, psychothérapie, frais de vacances, etc.).
- Un jeune sur 7 (2.429) a été pris en charge au moins une fois en SAIE. Les SAIE sont les services les plus utilisés pour les suivis dans le milieu de vie.

- Un peu plus d'un jeune sur 10 (1.980) est pris en charge en internat scolaire.
- Un jeune sur dix (1.894) a été pris en charge au moins une fois en COE.
- Un jeune sur 14 (1.185) a fait l'objet d'au moins une mesure de prise en charge en IPPJ.

Ces chiffres sont très stables d'une année sur l'autre.

3.4. La Culture

Pour ce qui est des services soutenus par la Direction générale de la Culture, il faut rappeler que nombreux sont les centres culturels, les bibliothèques, les musées qui organisent des animations à destination des enfants, des jeunes et des écoles :

- chaque bibliothèque organise une section « enfance et jeunesse » : pour plus d'informations voir www.bibliotheques.be/fr/homepage/ ;
- des compagnies théâtrales et des créations qui visent spécifiquement l'enfance sont soutenues par la Direction générale des Arts de la Scène : une liste complète des compagnies agréées ou soutenues par un contrat-programme figure sur www.artscene.cfwb.be/WAS/Site/Pages/Theatre/organismes/pgenfance.html ;
- le rôle des services des « Musiques non classiques » et de la « Diffusion » de la Direction générale des Arts de la Scène est à souligner ;
- la liste des centres culturels figure sur le site : www.cfwb.be/cc/.

3.4.1. Les centres d'expression et de créativité

Parmi les 170 CEC subsidiés par le service de l'Éducation permanente de la Direction générale de la Culture, 95 disent s'adresser aux enfants et aux jeunes. Pour en savoir plus, voir le site : www.educperm.cfwb.be.

3.4.2. Le service Jeunesse

Le service « Jeunesse » reconnaît et subventionne des associations ou des projets qui ciblent les jeunes. Pour les différentes catégories d'agrément et de subvention, on trouvera toutes les informations sur le site www.servicejeunesse.cfwb.be/sj_operateurs/

Les organisations et groupements de jeunesse

Ce sont des associations volontaires s'adressant à un public majoritairement composé de jeunes de moins de 30 ans qui contribuent au développement par les jeunes de leurs responsabilités et de leurs aptitudes personnelles.

La classification des organisations de jeunesse a été modifiée par le décret 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi des subventions aux organisations de jeunesse. La nouvelle législation modifie le système de subvention en remplaçant la prise en compte des dépenses admissibles par un forfait lié à plusieurs variables dont le nombre de travailleurs et le volume d'activités. Outre cet aspect financier, la nouvelle législation permet de mettre en cohérence dans des catégories mieux définies les associations faisant le même métier. Elle permet aussi de stabiliser les associations par le dépôt d'un plan quadriennal.

Tableau 19. Les organisations de jeunesse

Organisations de jeunesse reconnues	Nombre d'organisations de jeunesse
Confédérations	5
Services	8
Mouvements	16
Mouvements spécialisés	6
Coordinations	51
Groupements de jeunesse	3
Total	89

Source : Service Jeunesse, Direction générale de la Culture

Les maisons et centres de jeunes

L'objectif des associations agréées comme centre de jeunes est de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création.

Tableau 20. Les maisons et centres de jeunes

	Maisons de jeunes	Centres de rencontres et d'hébergement	Centres d'information des jeunes
Bruxelles	25	2	5
Brabant wallon	9	0	2
Hainaut	40	5	7
Liège	44	6	6
Namur	19	5	4
Luxembourg	9	4	1
Total	146	22	25
dont admises dans des dispositifs particuliers			
« politique socioculturelle d'égalité des chances »	34		
« aide permanente à l'expression et à la création des jeunes »	8		
« décentralisation »	11		
« partenariat ».			11

Source : Service Jeunesse, Direction générale de la Culture

La circulaire « Soutiens aux projets jeunes »

Une circulaire de « Soutiens aux projets jeunes » est entrée en application le 1^{er} juillet 2007. Le Service de la Jeunesse de la Communauté française, en collaboration avec le monde associatif, a décliné en 6 objectifs les différents soutiens accordés à des projets jeunes.

Tableau 2 I. Soutiens aux projets jeunes

2009	Demandes introduites	Projets subventionnés
Cap jeunes	69	47
Cap jeunes été	23	23
Expressions jeunes	40	33
Diffusion	18	14
Envol	2	
Créations jeunes	48	34
Innovation	18	13

Source : Service Jeunesse, Direction générale de la Culture

La formation

Le Service Jeunesse soutient également des formations, ainsi celles des coordinateurs et animateurs des écoles de devoirs. Relevons particulièrement la formation des coordinateurs et animateurs de centres de vacances, formations qui ciblent directement des jeunes.

Tableau 22. Formation de coordinateurs et d'animateurs

	Organismes habilités	Formations 2009 (heures)	Participants ^(a)	Brevets délivrés en 2009
	Pour centre de vacances			
Coordinateurs	16	2.054	680	119
Animateurs	32	15.982	9.263	1.728
	Pour EDD ^(b)			
Animateurs	16	2.054	680	119
Coordinateurs	32	15.982	9.263	1.728

(a) un participant peut suivre plusieurs modules et est donc compté plusieurs fois
 (b) Ces renseignements sont donnés à titre informatif dans la mesure où l'arrêté relatif à la formation qualifiante d'animateur et de coordinateur en école de devoirs est en phase d'écriture et devrait être d'application dans la deuxième moitié de l'année 2010

Source : Service Jeunesse, Direction générale de la Culture

3.5. Le Sport

La Direction générale du Sport mène nombre d'actions à destination de la jeunesse francophone via ses différents services.

Les 17 centres sportifs de l'ADEPS accueillent chaque année, pendant l'année scolaire, les écoles avec leurs écoliers et étudiants selon trois formules : les journées sportives (en externat : une journée de sport dans un centre ADEPS), les mi-temps pédagogiques (en internat ou externat : une semaine dans un centre ADEPS avec ½ sport, ½ activités culturelles) ou les séjours sportifs (en internat : une semaine dans un centre ADEPS avec du sport toute la journée). Ces activités sportives proposées par l'ADEPS ont un succès indéniable. À ces activités scolaires, il faut ajouter l'accueil des jeunes en stages ADEPS pendant les vacances.

Pour sensibiliser les jeunes à la pratique sportive, l'ADEPS est également présente dans le domaine scolaire.

Dans l'enseignement fondamental les opérations « jeune en forme » remportent un vif succès. Dans l'enseignement secondaire, le « Rhéto Trophée », organisé à l'intention des élèves de dernière année, est devenu un événement incontournable.

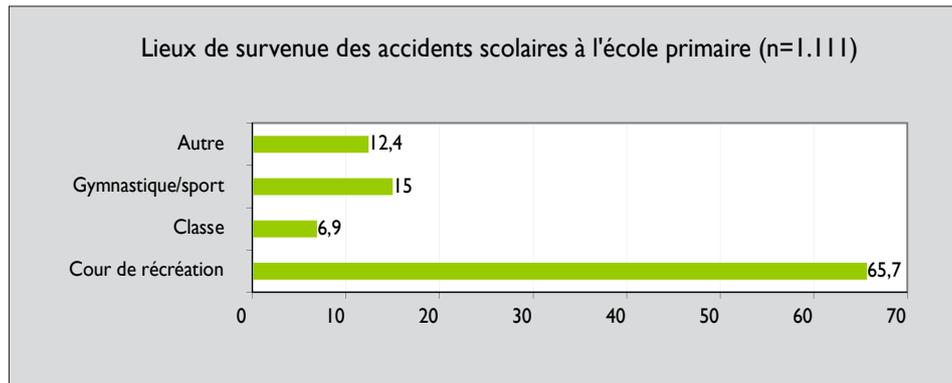
Le service « Sport pour Tous » organise chaque semaine les « Points verts » ou « marches ADEPS », auxquels participent un certain nombre d'enfants accompagnant leurs parents, ainsi que quelques gros événements (Trophée Commune Sportive, Chemins du Vertige, Sport Défi Famille, Raid familial d'orientation ...) qui s'adressent à tout public.

La Direction générale du Sport soutient également les fédérations sportives. Ce soutien bénéficie indirectement aux nombreux jeunes qui fréquentent un club sportif mais ce nombre n'est pas encore établi.

3.6. La Santé

À partir des publications récentes de la Direction générale de la Santé, il nous a semblé intéressant de relever les données qui suivent. D'autres informations quantifiées sont maintenant disponibles sur le site www.sante.cfwb.be/publications-et-periodiques/

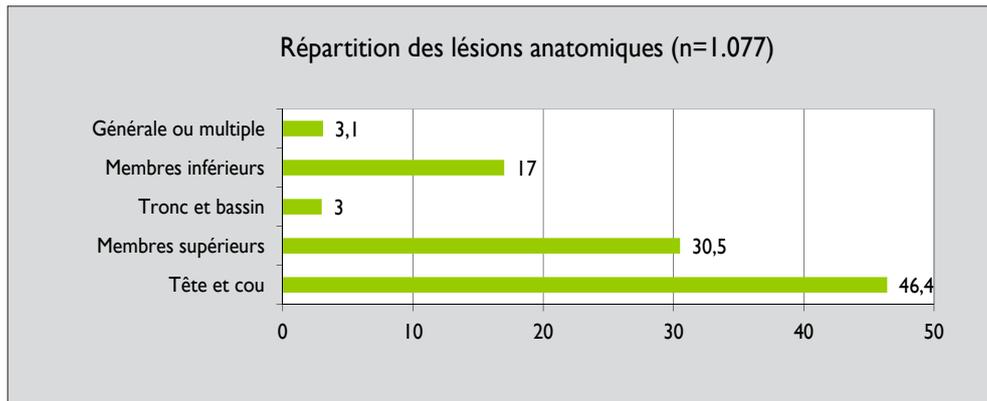
Figure 5.



Source : Santé en Communauté française, 2, IX 2009, p. 12.

En Belgique, tout accident survenant dans le cadre scolaire doit être signalé auprès de l'organisme assureur par le biais d'un formulaire de déclaration d'accident. Une étude descriptive a été menée par Educa Santé et l'Unité de recherche Epitraumac (ESP-ULB) sur base d'un échantillon de déclarations rentrées auprès de ces organismes au cours des années 2004 et 2005. Ce sont des extraits de cette étude que nous publions ici.

Figure 6.



Source : Santé en Communauté française, 2, IX 2009, p. 13.

4. Budget

Tableau 23. Les dépenses prévues en 2010

DO		Activité		2009 initial (en 1000 €)
11	Services généraux	16	Observatoire de l'Enfance	216
11		17	Cellule Maltraitance	205
11		19	Conseil de l'éducation aux médias	90
		37	Protection des droits de l'enfant	50
16	Santé	24 (partim)	Vaccination	6.002
		25 (partim)	Dépistage anomalies métaboliques	840
			Dépistage surdité	383
		Programme 3	Promotion de la santé à l'école	18.929
17	Aide à la jeunesse			243.036
19	Enfance			205.062
20	Culture	13 (partim)	Arrêté Culture-École	160
21		12 (partim)	Diffusion des arts de la scène dans le cadre scolaire	562
21		25	Théâtres pour l'enfance et la jeunesse	4.094
21		37 (partim)	Jeunesses musicales	976
22		25 (partim)	Livre de jeunesse	230

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

DO		Activité		2009 initial (en 1000 €)
23		Programme 2	Jeunesse	25.510
26	Sport (b)	32	Plaines de jeux	252
		34	Insertion sociale par le sport	6.156
26		35 (partim)	Fédérations sportives scolaires	647
			Matériel de psychomotricité	754
Ch. III (partim)	Enseignement (c)			6.042.281
Total	Enfance et Jeunesse (a) (d)			6.556.435
Total	Dépenses Communauté française			8.399.621
(a) non compris le BIJ				
(b) non compris les centres Adeps ou le soutien aux fédérations				
(c) non compris les académies, la recherche et les enseignements à distance et de promotion sociale				
(d) crédits non dissociés				

Source : Direction générale du Budget – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Nous proposons ici une estimation minimale de la part du budget de la Communauté française qui a pour cible directe les enfants ou les jeunes (à partir des intitulés du budget) : elle représente 78 %.

5. L'évaluation de la participation

La participation active des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent est, depuis 1989, un droit des enfants que les états qui ont signé la Convention internationale des droits de l'enfant s'engagent à faire respecter. L'enquête commanditée par l'Observatoire en 2007 (www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5321) a montré que, du point de vue des enfants et des jeunes, des progrès nombreux pourraient encore être faits !

Aussi l'Observatoire a-t-il commandité une recherche dont les résultats ont été publiés en juin 2009 : Un inventaire raisonné des outils d'évaluation de la participation (www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5335). Il s'agissait de repérer concrètement les outils qui permettent soit aux enfants directement soit aux professionnels qui travaillent avec eux d'évaluer la forme et le contenu de la participation. Au terme de la recherche, 30 outils ont été repérés et décrits (www.oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/zip/Inventaire_evaluation_participation02.mdb.zip) et la base de données est accessible sur le site de l'Observatoire.

5.1. Des constats

Les premiers constats doivent être retenus et incitent à la modestie pour ce qui est de la réalisation des objectifs de participation de la Convention internationale des droits de l'enfant. « Les diverses explorations menées tout au long de cette recherche nous amènent à établir plusieurs constats relatifs à l'évaluation de la participation :

- le thème de la participation des enfants et des jeunes est largement abordé sur Internet et dans les organisations : on trouve de nombreuses données relatives à la mise en place de processus de participation ;
- ce thème est peu exploité dans les écrits classiques tels que les articles de revues et les livres ;
- la démarche spécifique qui consiste à évaluer la participation est peu systématique malgré les nombreuses injonctions émises quant à sa nécessité ;
- lorsqu'une évaluation de la participation est détectée, il est rare de trouver mention de l'outil employé et exceptionnel d'en découvrir une description détaillée ;
- la plupart des outils répertoriés datent des cinq dernières années, ce qui indique que l'évaluation de la participation est une démarche récente mais en croissance ;
- les recherches menées en langue anglaise montrent un développement nettement plus marqué de la démarche évaluative systémique ainsi que de la formalisation d'outils et de leur publication. »

Au terme de la recherche, nous disposons d'une grille de lecture des outils et d'une description fouillée d'une dizaine d'outils que nous souhaitons confronter aux pratiques des organisations actives en Communauté française.

5.2. Une grille de lecture

Comment appréhender ces outils ? Qu'évalue-t-on ? Où l'évalue-t-on ? Comment l'évalue-t-on ?

5.2.1. Les objets de l'évaluation

- Évaluation globale du projet : la satisfaction des jeunes d'avoir participé au projet.
- Évaluation participative : instruments de participation (les enfants sont, par exemple, invités à évaluer l'activité qui les intéresse le plus).
- Évaluation du processus de la participation : les outils correspondant à ce type mesurent la participation des jeunes pendant le projet : les enfants peuvent-ils s'exprimer ? sont-ils écoutés ? leurs avis sont-ils suivis ? etc.
- Évaluation des effets de la participation : la participation est mesurée à travers les conséquences qu'elle peut avoir (la plus grande partie des instruments évaluent à la fois le processus et le résultat de la participation)
 - ▲ sur les enfants : qu'ont-ils appris ? Quel impact cela a-t-il eu sur leur vie ?
 - ▲ sur le projet ou l'organisation : l'avis des enfants a-t-il véritablement été pris en compte dans la mise en oeuvre du projet ?
 - ▲ sur les pratiques des opérateurs : en quoi les adultes ont-ils transformé leurs pratiques ?
 - ▲ sur les résultats de l'action : qu'a apporté la participation des enfants ?
- Évaluation de l'état général de la participation dans des associations : la présence et la place de la participation dans une association et non pas à un projet.

5.2.2. Les contextes de l'évaluation

« Le deuxième axe d'analyse concerne les différents types de projet dans lesquels les outils sont utilisés, c'est à dire le contexte dans lequel ils sont présentés et/ou utilisés. Certains projets vastes et ambitieux visent la participation continue de la population des enfants et des jeunes dans le changement social d'un quartier, d'une ville, d'une région voire d'un pays tout entier. D'autres se limitent à la participation d'une vingtaine d'enfants à une pièce de théâtre ou un stage de peinture par exemple. »

5.2.3. Les méthodes d'évaluation

Six catégories permettent de qualifier les outils selon que l'évaluation est :

- ▲ quantitative ou qualitative ;
- ▲ auto ou hétéro ;
- ▲ interne ou externe ;
- ▲ individuelle ou collective ;
- ▲ ponctuelle ou continue ;
- ▲ simple ou complexe.

5.2.4. Une sélection subjective

À partir de ces éléments, nous avons, avec l'équipe de recherche, sélectionné une série d'outils que nous décrivons. La mise en ligne des traductions des outils étrangers se fera rapidement :

- La lettre (outil n° 4)
- Mapping and planning tool (outil n° 7)
- H-Assessment (outil n° 8)
- Evaluation builder (outil n° 19)
- The Spider Tool (outil n° 23)
- Questionnaire de participation dans des structures d'accueil (1-6 ans) (outil n° 25)
- Youth-Adult Partnerships for Organisational Change (YET) (outil n° 26)
- « What's changed » Participation Outcome Tool (outil n° 28)
- Repérage des processus de participation (outil n° 29)
- Diagnostic des compétences (outil n° 30).

6. Liste des tableaux

Tableau 1. La population en 2007	7
Tableau 2. Quelques déterminants de l'âge adulte	8
Tableau 3. La population selon les groupes d'âge	10
Tableau 4. La population de moins de 30 ans	11
Tableau 5. La part des mineurs dans la population	12
Tableau 6. Nombre d'établissements scolaires en 2008-2009	17
Tableau 7. Population scolaire en 2007-2008 (date de référence : 15 janvier 2008)	18
Tableau 8. Les boursiers.....	19
Tableau 9. Critères de références européens, valeurs observées en 2000 et en 2006/2007	20
Tableau 10. Les services d'accueil de la petite enfance en 2008	22
Tableau 11. Les services d'accueil spécialisés de la petite enfance en 2008	23
Tableau 12. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés.....	24
Tableau 13. Les programmes CLE	25

Tableau 14. Les EDD.....	25
Tableau 15. Les centres de vacances.....	26
Tableau 16. Les consultations en 2007.....	27
Tableau 17. Les équipes SOS-Enfants en 2007.....	28
Tableau 18. Nombre de jeunes pris en charge au moins une fois dans l'année par type de service (2008).....	31
Tableau 19. Les organisations de jeunesse.....	35
Tableau 20. Les maisons et centres de jeunes.....	36
Tableau 21. Soutiens aux projets jeunes.....	37
Tableau 22. Formation de coordinateurs et d'animateurs.....	38
Tableau 23. Les dépenses prévues en 2010.....	42

7. Liste des figures

Figure 1. Taux de natalité	7
Figure 2. Groupes d'âges	13
Figure 3. Perspectives de population - Part des 0 à 14 ans dans la population.....	15
Figure 4. Perspectives de population - Nombre de + 65 ans pour 100 personnes de 0-14 ans.....	16
Figure 5. Lieux de survenue des accidents scolaires à l'école primaire	40
Figure 6. Répartition des lésions anatomiques	41